



COURRIER ARRIVÉ LE  
19 MARS 2026  
LOUDEAC COMMUNAUTÉ

**LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE  
CENTRE**  
**Monsieur le Président**  
4, 6 boulevard de la Gare  
22600 LOUDEAC

A Saint-Brieuc, le 9 mars 2026

**Service études/aménagement**  
**Affaire suivie par Hélène LE PAJOLEC**  
Tél. : 02.96.78.62.00  
Mail : [helene.lepajolec@cotesdarmor.cci.fr](mailto:helene.lepajolec@cotesdarmor.cci.fr)

**Objet : Modification n°3 du PLUI de Loudéac Communauté Bretagne Centre pour avis PPA**  
Affaire suivie par : Service Urbanisme

Monsieur Le Président,

Nous avons bien reçu le dossier de projet de modification n°3 du PLUI de Loudéac Communauté Bretagne Centre pour avis.

Nous relevons les modifications n°1, n°12 et n°39 qui consistent en la délimitation d'un linéaire commercial afin de protéger la destination des rez-de-chaussée commerciaux sur les communes de Plémet et de Guerlédan (Mûr-de-Bretagne), chacune bénéficiant du label Petite Ville de Demain, et nous vous félicitons pour cette démarche.

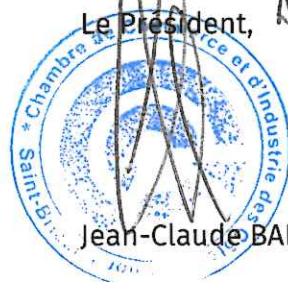
Nous vous invitons à reproduire cette démarche sur l'ensemble des centralités du territoire bénéficiant d'une offre commerciale, car à ce jour, seules les communes de Loudéac, Merdrignac, Le Mené (Plessala) et La Chèze intègrent cette prescription.

Nous n'avons pas de remarque sur les autres modifications de ce dossier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,

*Amitiés*



Jean-Claude BALANANT